



ECO-RÉNOVONS PARIS

Objectif : 1.000 immeubles

DOSSIER DE PRESSE

LE SOMMAIRE

- P.3 Le Mot d'Anne Hidalgo, Maire de Paris
- P.4 Le Mot de Ian Brossat, Adjoint à la Maire de Paris, chargé du logement, et de l'hébergement d'urgence
- P.5 Le Mot de Célia Blauel, Adjoint à la Maire de Paris, chargée de l'environnement, du développement durable, de l'eau, de la politique des canaux et du «plan climat énergie territorial»
- P.6 Le Mot de Pénélope Komitès, Adjointe à la Maire de Paris, chargée des Espaces verts, de la Nature, des Affaires funéraires et de la Préservation de la biodiversité
- P.7 Eco-rénovons Paris : pour qui et pourquoi ?
- P.10 Eco-rénovons Paris : comment ?
- P.12 51 millions d'euros de financement pour les participants à Eco-rénovons Paris
- P.14 Quels travaux pour la rénovation énergétique des bâtiments?
- P.15 Des expériences réussies, des opérateurs experts
- P.18 Une campagne de communication et d'information pour les parisiens



LE MOT D'ANNE HIDALGO

Maire de Paris

« Paris bouge et s'adapte aux défis climatiques, environnementaux et sociaux. Dans le prolongement de son Plan Climat, la Ville de Paris lance Eco-rénovons Paris, objectif 1.000 immeubles, un dispositif exceptionnel d'une durée de 5 ans pour encourager la rénovation énergétique et environnementale des immeubles d'habitation parisiens sur l'ensemble de son territoire.

En 5 ans, nous allons investir 35 millions d'euros dans la rénovation énergétique des copropriétés parisiennes, sans compter les 16 millions d'euros réservés par l'Agence nationale de l'habitat pour soutenir notre opération.

Cet engagement financier important est indispensable à la bonne réalisation de ce plan qui participera à l'atteinte des objectifs du Plan Climat, alors que le secteur résidentiel représente encore 35 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire parisien.

Il permettra aussi de lutter contre la précarité énergétique dont souffrent 54.000 Parisiens. Au service des plus fragiles et de la lutte contre le changement climatique « Eco-rénovons Paris » est emblématique d'une politique efficace, respectueuse de l'environnement qui propose des solutions globales et innovantes aux Parisiens.

Copropriétaires, professionnels, institutions, nous devons relever ensemble ces défis pour des logements plus économiques et plus confortables ! »



LE MOT DE IAN BROSSAT

Adjoint à la Maire de Paris, chargé du logement, et de l'hébergement d'urgence

« Quand on parle de rénovation énergétique, la question écologique est indissociable de la question sociale. Réduire notre consommation d'énergie est un des axes majeurs pour la transition écologique de notre société. C'est aussi un enjeu social pour les 54.000 parisiens qui souffrent de précarité énergétique. Le résidentiel à Paris représente 1 milliard d'euros de la facture annuelle pour la consommation d'énergie des logements. Et ce sont avant tout les plus fragiles de nos concitoyens qui souffrent de la mauvaise isolation de leur logement.

Au total, la ville de Paris mobilisera 35,2 millions d'euros en cinq ans d'aides versées aux propriétaires et aux syndicats de copropriétés pour la réalisation de travaux en tenant compte évidemment des revenus des familles qui sont concernées. L'idée étant d'aider les co-propriétaires qui ont le moins de revenus.

Sur les 1.000 immeubles accompagnés dans ce programme, 300 pourront bénéficier d'une aide financière spécifique de la Ville pour les travaux d'amélioration thermique et environnementale et 100 pourront être accompagnés dans un projet de surélévation. Cette approche globale du programme « Eco-rénovons Paris » permettra de construire de nouveaux logements par le biais de la surélévation tout en améliorant significativement la qualité de vie des parisiens. Une étape dans la bataille que nous avons lancée avec la Maire de Paris pour produire 10.000 logements chaque année.

La rénovation thermique, c'est enfin un enjeu pour l'emploi qui, dans un contexte de fort chômage, a besoin d'être soutenu : en facilitant l'accès à un marché local dynamique, prometteur, utile socialement et écologiquement, nous voulons aider les artisans et les petites entreprises. C'est le rôle de la puissance publique. »



LE MOT DE CELIA BLAUDEL

Adjointe à la Maire de Paris, chargée de l'environnement, du développement durable, de l'eau, de la politique des canaux et du «plan climat énergie territorial»

« La rénovation énergétique en particulier des immeubles les plus énergivores de la capitale est stratégique pour lutter contre le changement climatique et atteindre les objectifs du Plan Climat Energie de Paris lancé en 2007. Celui-ci prévoit de réduire de 25% les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques du territoire.

Après des expériences réussies de rénovations thermiques à l'échelle de quartiers ou d'arrondissements de Paris, le programme « Eco Rénovons Paris » est, par son ampleur, une première à l'échelle d'une grande capitale européenne.

Avec « Eco-rénovons Paris » qui constitue un dispositif de soutien technique et financier sans précédents, nous voulons donner aux Parisiens les moyens de mener leurs projets de rénovation énergétique et écologique de leur immeuble. Le programme « Eco-rénovons Paris » illustre parfaitement l'action d'une ville mondiale comme Paris, du local – de la qualité de vie des habitants, au global – la protection de la planète ».



LE MOT DE PENELOPE KOMITES

Adjointe à la Maire de Paris, chargée des Espaces verts, de la Nature, des Affaires funéraires et de la Préservation de la biodiversité

« A Paris comme dans toutes les métropoles, la présence du végétal constitue un enjeu écologique incontournable dans la lutte contre le changement climatique. C'est aussi un enjeu de bien être pour les parisiens.

L'équipe municipale ambitionne de rendre Paris plus verte végétal en créant de 30 nouveaux hectares d'espaces verts, et en donnant plus de place à la nature dans l'espace public et sur les bâtiments.

Le programme « Eco-rénovons Paris » qui prévoit d'accompagner 150 immeubles dans un projet de végétalisation est un levier parmi d'autres pour que Paris puisse compter en 2020 100 hectares de toitures et façades végétalisés, dont 30% dédiés à l'agriculture urbaine.

La végétalisation des toits et des façades participe en effet à l'amélioration de l'isolation et de l'inertie thermique, à la protection de l'étanchéité des toitures, à la régulation thermique ambiante. De plus, avec le développement de l'agriculture urbaine, c'est une nouvelle filière économique qui se renforcera au plus près des parisiens au service d'une alimentation durable.

C'est cette approche globale et intelligente à l'échelle de la ville que nous soutenons, un projet qui concilie l'amélioration du cadre urbain par la présence accrue de végétaux en ville, le développement de la biodiversité et la lutte contre la précarité énergétique. Nous devons y mettre toutes nos forces ».

ECO-RÉNOVONS PARIS : POUR QUI ET POURQUOI ?

Cibler les immeubles parisiens les plus énergivores

« Eco-rénovons Paris » est un programme destiné aux immeubles d'habitation privés et en priorité aux copropriétés qui représentent 75 % des logements parisiens. Paris en compte 47.000. Plus de 90 % d'entre elles ont été construites avant la première réglementation thermique de 1974. Ce sont elles qui sont ciblées en priorité pour ce programme car elles sont généralement les plus énergivores. Immeubles des années 50, haussmanien, ou encore années 30, toutes les copropriétés qui ont envie de réfléchir à un projet de rénovation énergétique sont éligibles au programme. Elles devront répondre à un appel à candidature et pourront ainsi bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé.

Un programme ambitieux

« Eco-rénovons Paris » Paris c'est 30.000 logements, 1.000 immeubles accompagnés, 300 chantiers de rénovation, 4.420 tonnes de CO2 économisées et 2.500 emplois créés ! Un objectif ambitieux pour ce programme mis en place en mai 2016 pour une durée de 5 ans.

Parmi les 300 chantiers qui devraient voir le jour, « Eco-rénovons Paris » prévoit d'accompagner 100 projets de surélévation, et de subventionner 150 projets de végétalisation. Une approche globale pour combiner ré-

novation énergétique, amélioration du cadre de vie et construction de nouveaux logements.

Des bénéfices immédiats

Les avantages d'une rénovation énergétique sont nombreux, tant au niveau individuel que collectif. Et plus le projet est global, plus il est pertinent. C'est pourquoi la Ville de Paris encourage les copropriétés à déposer des projets globaux lors de leur candidature, des projets qui concernent la rénovation thermique dans sa vision la plus large (isolation, chauffage, ventilation, etc.) et l'amélioration du cadre de vie (végétalisation, espaces collectifs, surélévation, etc.).

Amélioration du confort

A travers une rénovation énergétique globale, c'est-à-dire qui prend en compte tous les aspects du bâtiment (isolation de l'enveloppe, ventilation, chauffage, fenêtres...) il est possible d'augmenter considérablement le confort thermique des habitants de l'immeuble.

Réduction des factures énergétiques

A Paris, le chauffage représente à lui seul 60% de la consommation énergétique des bâtiments. Le résidentiel à Paris représente 1 milliard d'euros de la facture annuelle pour la consommation d'énergie des

logements. Réduire sa facture énergétique est donc un gain de pouvoir d'achat potentiel pour les ménages.

Valorisation du patrimoine

Un logement dans un immeuble bien entretenu, bien isolé et avec des charges maîtrisées. Il est moins soumis à différentes dégradations, et a donc plus de valeur.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le secteur du résidentiel à Paris représente 12% des émissions de gaz à effet de serre. Réduire la consommation énergétique de son logement est donc une action de poids pour lutter contre le changement climatique. Concernant Eco-rénovons Paris ce sont 4.420 tonnes de CO2 qui devraient être économisées.

ECO-RÉNOVONS PARIS : COMMENT?

Un conseiller éco-rénovation pour accompagner les copropriétés dans leur projet

Pour aider les Parisiens dans leur projet et les accompagner depuis le premier contact jusqu'à la réalisation des travaux, Eco-rénovons Paris propose un soutien gratuit en deux temps :

- un accompagnement à toutes les phases de montage du projet de la copropriété, par un conseiller éco-rénovation qui s'appuie sur une équipe pluri-disciplinaire spécialisée dans la rénovation des copropriétés : conseils techniques, ingénierie financière, assistance administrative et juridique.

- la mobilisation par le conseiller éco-rénovation de toutes les aides financières existantes, pour les phases audit et travaux, et en particulier des aides spécifiques créées par la Ville de Paris pour le projet Eco-rénovons Paris.

Six lieux d'accueil à Paris dans les 12^e, 13^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e arrondissements accueilleront les copropriétés pour les accompagner tout au long du projet.

3 étapes pour participer à Eco-rénovons Paris

• 1^{ère} étape : Répondre à l'appel à candidature lancé par la Ville de Paris

3 appels à candidatures seront ouverts de mai 2016 à 2020. Celles-ci

pourront être déposées du 12 mai au 31 octobre 2016.

Les copropriétaires ou syndics de copropriété peuvent se renseigner sur le site dédié ecorenovonsparis.fr.

En parallèle, ils sont invités à s'inscrire sur CoachCopro, (www.coachcopro.paris), et à contacter un conseiller éco-rénovation. Copropriétaires, syndics, et conseillers éco-rénovation pourront ainsi bénéficier d'un espace de suivi du projet. Cette démarche partagée facilite l'accompagnement du conseiller écorénovation pour monter le dossier de candidature et mobiliser les copropriétaires. La candidature se fait directement en ligne.

• 2^{ème} étape : faire établir un diagnostic global de l'immeuble

Ce diagnostic évalue les besoins d'entretien de l'immeuble et son potentiel d'amélioration thermique et environnementale. Il permet de proposer des scénarios de rénovation, adaptés aux besoins du bâtiment et de ses occupants. Le conseiller éco-rénovation accompagne les copropriétés dans la recherche de professionnels et dans la définition des objectifs du diagnostic.

• 3^{ème} étape : définir et réaliser les travaux

Là encore, le conseiller éco-rénovation aide les copropriétés à choisir leur architecte et leur bureau d'études ainsi qu'à définir le projet de travaux. Il réalise le plan de finan-

cement du projet et sollicite pour les copropriétaires les aides financières qui peuvent être mobilisées. Il accompagne dans la préparation de l'assemblée générale devant décider des travaux puis dans la consultation des entreprises et le suivi du chantier.

Après les travaux, le conseiller éco-rénovation est également présent pour accompagner le suivi des consommations et la prise en main du logement réhabilité.

Deux critères de sélection : motivation et cohérence du projet

Une commission de la Ville de Paris validera les candidatures, sur la base de deux critères principaux :

- les porteurs de projets démontrent leur motivation pour être accompagnés dans le programme et porter un projet de rénovation énergétique et environnemental
- les besoins et souhaits repérés correspondent aux objectifs d'Eco-rénovons Paris

Pour assurer les copropriétés dans leur projet, des séances de préparation collective à la candidature Eco-rénovons Paris seront proposées durant les périodes d'appel à projets dans les permanences parisiennes.

51 MILLIONS D'EUROS DE FINANCEMENT POUR LES PARTICIPANTS À ECO-RÉNOVONS PARIS

En 5 ans, Paris va investir 35,2 M€ dans la rénovation thermique des copropriétés parisiennes. 16M€ seront également débloqués par l'Agence Nationale de l'Habitat. Des financements à la hauteur des enjeux pour la ville.

Plusieurs dispositifs adaptés à la situation de chaque copropriétaire sont prévus aussi bien pour financer les diagnostics que les travaux.

Pour l'étape de diagnostic, cela passe par une subvention à l'audit énergétique et architectural que peuvent demander les copropriétés lauréates de l'appel à candidature. Un dossier de demande de subvention sera à réaliser avec l'accompagnement du conseiller éco-rénovation et le projet sera étudié en commission. Autre possibilité : le financement des pré-études de faisabilité d'une surélévation des bâtiments pour les projets ayant un potentiel. Ces aides exceptionnelles sont financées par la Ville de Paris.

Pour les aides de financement des travaux, les dispositifs sont nombreux et dépendent de la situation du demandeur, syndicat de copropriété ou propriétaire occupant ou non le logement.

L'accompagnement du conseiller écorénovation est un atout considérable pour aider les candidats à

monter leurs dossiers !

Quelles aides pour les propriétaires ?

Les copropriétaires peuvent se voir octroyer des aides collectives accordées au syndicat des copropriétaires. Dans le cadre d'Eco-rénovons Paris, la Ville propose de nouvelles aides exceptionnelles :

- **Une aide « performante »**

Elle peut être attribuée pour financer les travaux de rénovation énergétique et environnementale s'ils permettent d'obtenir un gain énergétique minimum de 15%. L'ensemble des travaux permettant d'atteindre ces objectifs est subventionnable. A partir de ce seuil, les taux d'aides varient de 10 à 30% sur des plafonds de travaux par lots compris entre 5.000€ et 25.000€.

- **Des aides complémentaires peuvent être proposées pour des réalisations ambitieuses**

Ces aides visent l'intégration au sein des projets de la question de la végétalisation, la gestion des déchets, les énergies renouvelables, les matériaux biosourcés ou d'objectifs de très haute performance énergétique (label BBC rénovation ou Effinergie Rénovation).

Les copropriétés peuvent également être éligibles à d'autres aides collectives (appels à projet ADEME/Conseil Régional, etc.) ou à des prêts collectifs, qui peuvent être bonifiés.

A titre individuel, les propriétaires, qu'ils occupent ou non leur logement, peuvent accéder à de nombreuses aides.

Il s'agit soit de subventions individuelles de la Ville de Paris et de l'Anah ou encore de mesures fiscales comme le Crédit d'Impôts Transition Energétique (CITE) destiné uniquement aux propriétaires qui occupent leur logement ou d'autres financement comme l'éco-prêt à taux zéro individuel, ou encore la TVA à taux réduit.

Les aides individuelles de l'Anah et de la Ville de Paris sont destinées aux propriétaires occupants aux ressources modestes et aux propriétaires bailleurs conventionnant leur logement avec l'Anah. Pour les propriétaires occupants très modestes, elles peuvent atteindre 80 % du montant des travaux HT dans la limite de 25.000 € de plafond de travaux par logement (soit 20.000 € de subventions maximum). A cette aide s'ajoute une prime pouvant atteindre 2.500 € dans le cadre du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART).

Le Crédit d'Impôt Transition Energétique (CITE) est destiné aux propriétaires occupants sans condition de ressources et d'imposition. Il concerne les travaux d'isolation des murs, de la toiture, des fenêtres, équipement de chauffage,

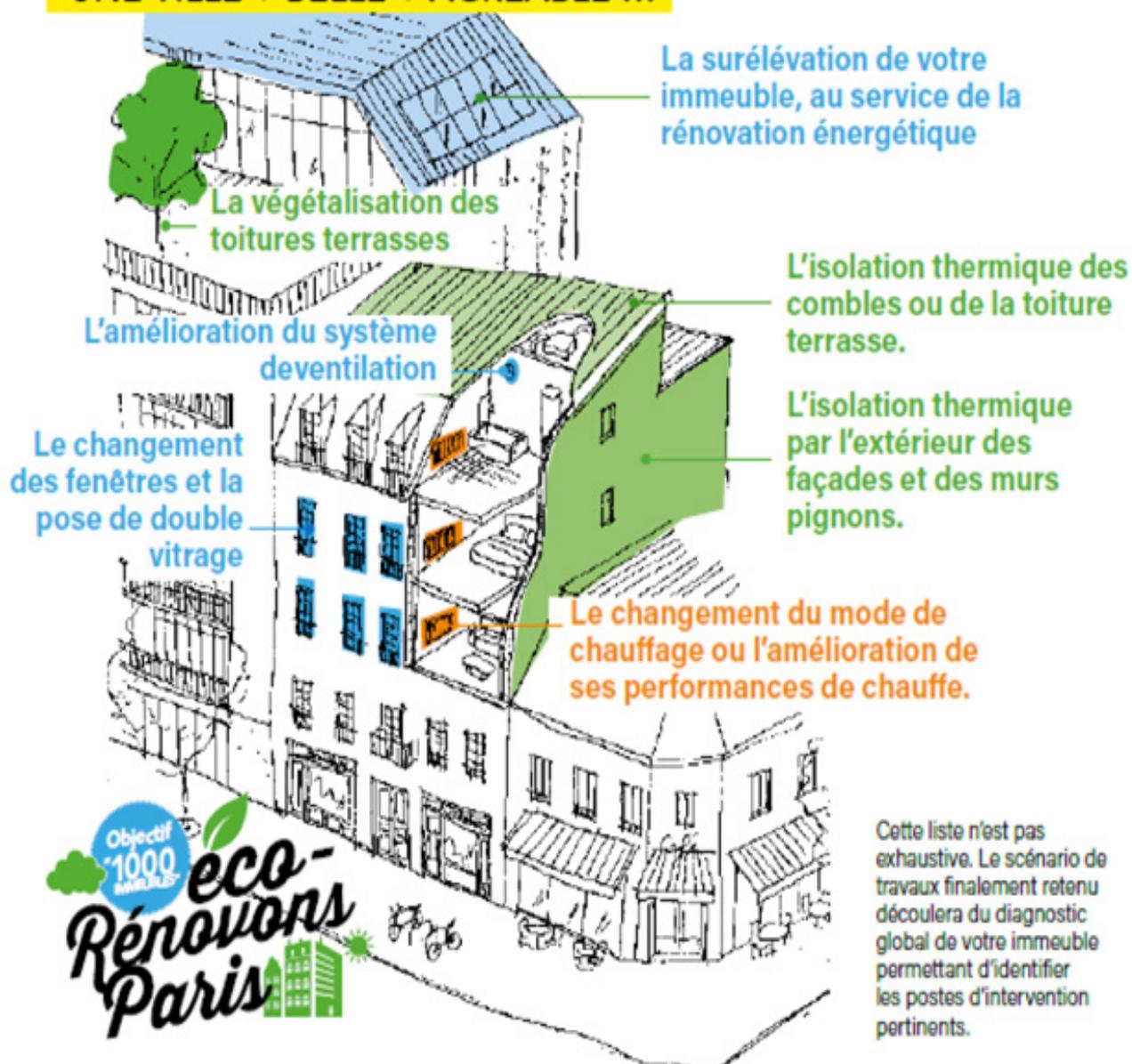
d'eau chaude sanitaire, équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable.

L'éco-prêt à taux zéro individuel est destiné au financement des travaux d'amélioration thermique et est calculé sans intérêt sur une durée allant de 3 à 15 ans. Le montant du prêt est de 30.000 € maximum. Il s'adresse aussi bien aux propriétaires occupants qu'aux propriétaires bailleurs possédant un logement construit avant 1990. Depuis juillet 2015, un éco-prêt à taux zéro copropriétés peut être mobilisé à l'échelle collective.

Le taux de la TVA portant sur l'achat de matériel et les frais de main d'œuvre peut être réduit pour certains travaux d'amélioration thermique. Le taux de la TVA est réduit à 5,5 % pour l'ensemble des travaux d'efficacité énergétique éligibles au crédit d'impôt transition énergétique (CITE). Les travaux qui ne sont pas éligibles au CITE mais qui relèvent de l'amélioration thermique du logement bénéficient d'un taux réduit de 10 %.

QUELS TRAVAUX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS ?

+ DE QUALITÉ DE L'AIR
+ D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE,
+ DE CONFORT DANS SON LOGEMENT
UNE VILLE + BELLE + AGRÉABLE ...



DES EXPÉRIENCES RÉUSSIES, DES OPÉRATEURS EXPERTS

Eco-rénovons Paris s'appuie sur des expériences réussies menées à l'échelle du quartier ou de l'arrondissement dans les 3ème, 10ème, 11ème, 13ème et 19ème arrondissements (OPATB 13 et 19, OPAH « 2D2E »), qui ont permis l'accompagnement vers la réalisation de travaux de 199 copropriétés ainsi qu'au travers des dispositifs « Copropriétés : Objectif Climat ! » et « Copropriétés Pilotes » qui ont permis l'accompagnement de plus de 650 copropriétés.

Elles sont une première illustration de ce qui sera rendu possible à grande échelle grâce au programme Eco-rénovons Paris.

« Notre Immeuble de 81 logements a été construit en 1959. Il n'était pas isolé et les factures énergétiques devenaient trop élevées pour tous les occupants. Après la réalisation de notre audit énergétique, nous avons reçu l'aide d'un conseiller éco-rénovation mandaté par la Ville de Paris. Il nous a permis de définir un programme de travaux pour notre immeuble et de végétaliser la cour en bénéficiant de 37 % d'aides financières. Grâce à ces travaux de rénovation, nous avons constaté une baisse de 44 % des consommations énergétiques et surtout les logements sont bien plus confortables ! »

Un copropriétaire, du 19e arrondissement

« Nous arrivons au terme du projet. Même si les travaux sont en cours de finalisation, nous pouvons déjà observer les impacts positifs sur nos charges avec une réduction significative sur le budget global 2015-2016. Nous vivons dorénavant au sein d'un immeuble neuf. Tous les appartements profitent de fenêtres à double vitrage. Les copropriétaires ont gagné en isolation sonore et surtout en thermie. De plus, l'allure des façades a été valorisée. Une belle réussite, grâce à un beau projet. »

Renaud Aumaître, conseiller syndical, Paris 13ème

Les acteurs du projet

Eco-rénovons Paris est un projet de la Ville de Paris qui a confié à des opérateurs publics et privés son déploiement.

L'Agence Parisienne du Climat est le guichet unique d'information des particuliers et des professionnels concernant la rénovation énergétique en copropriété. L'APC a déjà accompagné la réalisation de 266 audits en copropriétés subventionnés par la Région Ile-de-France, l'Ademe et la ville de Paris. Parmi ces copropriétés, 52 ont aujourd'hui voté des travaux, dont certains sont ambitieux et obtiennent le label BBC rénovation. Ce travail d'accompagnement capitalise des connaissances et permet aujourd'hui de démultiplier l'action avec le support de

la plateforme CoachCopro®. Cette dernière facilite la mise en relation entre les copropriétaires, les syndicats, et les autres professionnels et favorise ainsi la réussite de projets de rénovation. Les conseillers éco-rénovation utilisent cette plateforme pour un suivi personnalisé tout au long des projets.

L'APC anime le réseau des professionnels, conformément à ses missions et avec le soutien de la Ville de Paris, l'ADEME et la Région Ile-de-France. L'APC a construit ainsi une dynamique avec les professionnels signant la charte d'affiliation au dispositif CoachCopro®. Le programme Eco-Rénovons Paris s'appuie sur ce dispositif.

Pour Anne Girault, directrice de l'APC, « *il est essentiel que la copropriété puisse s'appuyer sur un accompagnateur qui apporte, tout le long du projet, conseils méthodologiques, techniques, réglementaires, financiers en toute transparence et joue ce rôle indispensable de tiers de confiance. Rassurer et embarquer à la fois l'ensemble des copropriétaires et des professionnels dans un projet, c'est la mission de l'APC* ».

Sur le terrain le programme s'appuie sur Soliha et Urbanis

qui constitueront 3 équipes d'animation territorialisées. Soliha s'appuie sur son expérience de projets de rénovation énergétique menés dans les 3ème, 10ème, 11ème, 13ème, et 19ème arrondissements de Paris. Ensemble, ils se chargeront d'accompagner les copropriétaires lauréats de l'appel à candidature

jusqu'à la réalisation des travaux à travers deux étapes :

- l'accompagnement dans le diagnostic global de l'immeuble réalisé par un bureau d'étude et un architecte, où les conseillers soutiendront les copropriétaires pour la rédaction du cahier des charges, la consultation d'équipes de prestataires de diagnostic global, une aide à la mobilisation et à la pédagogie auprès des habitants de l'immeuble, et en travaillant des scénarios de travaux.

- l'accompagnement à la définition du programme de travaux et à sa réalisation, où les conseillers réaliseront le plan de financement du projet solliciteront pour les habitants les aides qui peuvent être mobilisées, et accompagneront dans la préparation de l'assemblée générale devant décider des travaux puis dans la consultation des entreprises.

Pour Marianne Beck, directrice de Projet Eco-rénovons Paris, de SOLIHA « *Ce nouveau programme est lancé dans une période où nous sommes arrivés à maturité dans la mise en oeuvre de procédés adaptés à l'habitat ancien à Paris pour mobiliser les copropriétaires et tendre vers le vote de travaux ambitieux. Il répond à un besoin des professionnels d'avoir en face d'eux des tiers qui viennent coordonner l'action des différents corps de métiers* ».

Cette animation territorialisée s'appuiera sur le soutien des mairies d'arrondissements qui aideront à faire connaître le dispositif localement grâce à des plans de commu-

nication dédiés.

La coordination opérationnelle d'éco-rénovons Paris est assurée par Soliha. En appui de la Ville de Paris et de l'Agence Parisienne du Climat, Soliha coordonne toutes les actions liées au plan de communication, au déploiement du dispositif de manière homogène et l'intervention des différents acteurs sur Paris.

UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION POUR LES PARISIENS

Exemple d'affichage déployé sur les supports municipaux





Le 12 mai 2016, lancement officiel d'Eco-renovons Paris, marque le déploiement d'une campagne de communication grand public à l'échelle de tout Paris, qui sera relayée dans les arrondissements.

Objectifs : faire partager une vision future de l'habitat privé parisien, faciliter la participation du plus grand nombre et la mise en place du dispositif sur le terrain.

Le dispositif de communication :

- Une campagne d'affichage du 11 au 24 mai 2016 via les réseaux Decaux (440 panneaux) Ville de Paris pour le lancement de l'opération.
- Une campagne d'affichage de proximité et la mise à disposition d'une plaquette de présentation dans lieux publics des 20 arrondissements de Paris.
- Un relais dans le média de la Ville de Paris « A Paris » et dans les Journaux des mairies d'arrondissement pour annoncer le projet et suivre les différentes étapes.
- Un film de présentation.
- Des réunions d'information dans les arrondissements.

La promotion du dispositif sur paris.fr et ecorenovonsparis.fr

